



Commission scolaire
DES PHARES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

La mission éducative des écoles de la Commission scolaire des Phares est compromise par les compressions budgétaires du gouvernement du Québec

Rimouski, le 20 novembre 2014 – Nous rappelons au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport que le gouvernement du Québec a déjà imposé à la Commission scolaire des Phares des compressions budgétaires totalisant 8,7 M\$ depuis quelques années, tout en promettant que les services aux élèves ne seront pas touchés.

Nous rappelons aussi au ministre que la Commission scolaire s'est vue dans l'obligation de faire, face à ces compressions, des choix budgétaires qui ont des répercussions sur les services aux élèves comme l'a expliqué dans sa lettre ouverte du 2 septembre 2014 à son attention, l'ex-président de la Commission scolaire des Phares, M. Raymond Tudeau.

Nous nous inquiétons que devant les demandes de réduction obligatoire des dépenses de 820 000 \$ pour l'année en cours que la Commission scolaire devra réduire davantage dans ses dépenses et que l'impact sur les services aux élèves ira donc en croissant et que par conséquent la mission éducative de nos écoles se trouvera donc fragilisée.

Nous demandons au ministre de reconnaître la situation particulière de la Commission scolaire des Phares, de prendre en compte ses réels efforts de saine gestion administrative, tel que le démontrent ses frais administratifs sous la barre des 3 % depuis plusieurs années.

Constatant l'impact des compressions budgétaires imposées par le gouvernement du Québec à la Commission scolaire des Phares sur les services aux élèves, nous avons tous adopté à l'unanimité une résolution demandant au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de travailler en collaboration avec notre commission scolaire afin de trouver une



Le président de la Commission scolaire des Phares, M. Gaston Rioux, recevant les résolutions de la part du président du comité de parents, M. Martin Veillette.

solution équitable et différenciée qui consolidera le travail de scolarisation de notre commission scolaire dans notre région et pour nos écoles.

Ont adopté cette résolution contre les compressions budgétaires :

Le comité de parents de la Commission scolaire des Phares
Le comité des Élèves HDAA de la Commission scolaire des Phares
Le conseil d'établissement de l'école de l'Écho-des-Montagnes-Lavoie
Le conseil d'établissement de l'école du Havre-Saint-Rosaire
Le conseil d'établissement de l'école de la Colombe
Le conseil d'établissement de l'école Boijoli
Le conseil d'établissement de l'école des Merisiers
Le conseil d'établissement de l'école de l'Estran
Le conseil d'établissement de l'école de l'Aquarelle
Le conseil d'établissement de l'école des Beaux-Séjours
Le conseil d'établissement de l'école Élisabeth-Turgeon
Le conseil d'établissement de l'école Langevin
Le conseil d'établissement de l'école Paul-Hubert
Le conseil d'établissement de l'école Saint-Jean
Le conseil d'établissement de l'école du Rocher-D'Auteuil
Le conseil d'établissement de l'école de la Rose-des-Vents
Le conseil d'établissement de l'école du Grand-Pavois
Le conseil d'établissement de l'école de Sainte-Luce-des Bois-et-Marées-Lévesque
Le conseil d'établissement de l'école des Sources
Le conseil d'établissement de l'école du Mistral
Le conseil d'établissement de l'école des Alizés
Le conseil d'établissement de l'école Norjoli
Le conseil d'établissement de l'école des Cheminots
Le conseil d'établissement de l'école du Portage
Le conseil d'établissement de l'école des Hauts-Plateaux

-30-

Source : Martin Veillette, président
Comité de parents
418 732-1305

À propos du comité de parents

Le comité de parents a pour fonctions de promouvoir la participation des parents aux activités de la Commission scolaire et de désigner à cette fin ceux qui participent aux divers comités formés, de donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la Commission scolaire ainsi que sur toute question qu'elle est tenue de lui soumettre, et transmettre l'expression des besoins des parents à la Commission scolaire.